

**Assurance sur la vie des soldats démobilisés.**—Une loi de 1920 (10-11 Georges V, chap. 54), organisa un système d'assurance sur la vie, à primes très modérées, en faveur des soldats démobilisés que leur état de santé faisait rejeter par les compagnies ordinaires. Le lecteur en trouvera les détails et les modalités dans l'annuaire de 1920, pages 39-41. Jusqu'au 30 novembre 1923 il a été reçu 33,728 demandes, qui furent approuvées; les polices émises, au nombre de 32,476, garantissaient une somme totale de \$55,155,000.

Jusqu'au 31 octobre 1923 les paiements effectués après décès se sont élevés à \$2,107,000. Sur les 670 réclamations présentées à cette date, 463 avaient été réglées au moyen de versements comptants ou à terme, représentant une somme de \$1,546,213. Les polices annulées jusqu'à la fin d'octobre 1923 étaient au nombre de 149 (\$387,787), et celles tombées en déchéance se dénombrèrent par 6,107 (\$14,636,500), mais un grand nombre d'assurances ont été relevées de déchéance, si bien que la forclusion n'en frappait plus que 2,096 (\$4,989,500). Le bilan établi au 31 octobre 1923 se solde par une balance de \$1,503,956.

## VII.—AUTRES ORGANISMES ADMINISTRATIFS.

### I.—Commission d'établissement des soldats.

L'Annuaire de 1921 présentait, pages 831-832, un résumé de la situation et des travaux de cette institution. Depuis le commencement de ses opérations, jusqu'à la fin de l'exercice budgétaire 1922-23, cette commission eut à traiter avec 28,984 vétérans. Ceux-ci sont divisés en deux catégories:—(1) les soldats-colons qui ont reçu une aide pécuniaire, sous forme de prêt, pour leur permettre d'acheter des terres, du bétail et des machines agricoles, ou bien de construire des bâtiments, des clôtures, etc., au nombre de 22,626 et (2) ceux qui ont reçu des concessions gratuites de terres domaniales et ayant droit à un prêt pour l'achat de bétail et d'instruments aratoires, au nombre de 6,358.

Au total, la Commission, dans l'accomplissement de sa tâche, a dépensé \$94,733,548, se répartissant ainsi qu'il suit:

|  |              |
|--|--------------|
| Achat de terres.....                         | \$56,354,485 |
| Remboursement d'hypothèques.....             | 2,209,637    |
| Travaux de défrichement, etc.....            | 9,198,842    |
| Achat de bétail et d'outillage agricole..... | 25,084,600   |
| Achat de graines, provende, etc.....         | 642,980      |
| Avances spéciales.....                       | 406,181      |
| Remplacements.....                           | 455,953      |
| Pour les Indiens démobilisés.....            | 380,870      |
| Total.....                                   | \$94,733,548 |

Les soldats-colons ont déjà remboursé au trésor fédéral une somme de \$15,243,167, dont \$5,463,242 représentent des versements sur achats de terres et le surplus des annuités d'amortissement.

A la fin de l'exercice, les débiteurs avaient remboursé à la Commission \$1,629,915, soit 54.5 p.c. des versements échus l'automne précédent, en capital et intérêt. C'est dans la province d'Ontario que ces paiements ont été proportionnellement plus élevés, puisqu'ils représentent 91.3 p.c. de la somme due; il est vrai que quelques-uns de ces versements sont des remboursements prématurés. Le district de Régina arrive second, avec 77.6 p.c.; le district de St. John, comprenant les trois provinces maritimes, a encaissé 68.8 p.c. Le district de Calgary (Alberta sud) fut le moins favorisé avec 37.5 p.c., le nord de l'Alberta le précédant immédiatement avec 39 p.c. Il n'est pas inutile de répéter ici que le Parlement, à sa session